

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3191-JEUDI 12 AVRIL 2018

CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement interdit la consommation du tabac dans les lieux publics

A la faveur de la réunion du Conseil des ministres tenue le 11 avril sous l'autorité du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le gouvernement a décidé de résoudre un problème majeur de santé publique et de renforcer le système de prévention médicale, en application

de la loi relative à la lutte anti-tabac, qui interdit la consommation du tabac dans les lieux publics. Le gouvernement a également adopté plusieurs projets de décret au titre des ministères des Finances et de l'Economie forestière. Une communication a été faite par le ministre en charge du

Commerce, relative à la zone de libre-échange continentale africaine. Par ailleurs, le Conseil des ministres a procédé à des nominations au titre des ministères de l'Enseignement primaire et secondaire, et des Affaires foncières et du domaine public. [Pages 4-5](#)

PROJET LISUNGI

Paiement de 4161 ménages de Brazzaville, Pointe-Noire et Cuvette

Système de filets sociaux, le projet Lisungi va reprendre le 20 avril avec les paiements des ménages éligibles des sept zones pilotes. « *Le gouvernement a pris des engagements pour inscrire, dans le budget, un financement important qui doit permettre de faire l'extension de Lisungi dans des zones additionnelles et de prendre aussi en compte un peu plus de ménages* », a expliqué le coordonnateur du projet, Alfred Constant Kiakouama.

[Page 6](#)


Des membres du comité communautaire de ciblage des ménages Adiac

SANTÉ PUBLIQUE

L'OMS-Afro prépare les épidémiologistes à la riposte des maladies

Le Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique (OMS-Afro), organise, à l'endroit du personnel de santé de la sous-région, une formation sur son intervention aux épidémies de toutes natures.

Cette formation a pour objectif d'améliorer les capacités techniques et les conditions de déploiement du personnel de santé sur le terrain, tout en lui dotant des meilleures dispositions de gestion des épidémies.

[Page 8](#)


PACIFICATION DU POOL

Isidore Mvouba appelle le pasteur Ntoumi à choisir un statut unique

Dans son discours de clôture de la session ordinaire administrative le 10 avril, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a invité le pasteur Ntoumi à choisir un statut unique. « *Frédéric Bintsamou alias pasteur Ntoumi ne peut pas être en même temps un chef de guerre à la tête d'une milice armée, un chef religieux en tant que gourou d'une secte religieuse, et un chef d'un parti politique. Il doit faire son choix entre ces trois fonctions*

qui sont incompatibles », a-t-il indiqué, avant de plaider pour l'accélération du processus de ramassage des armes de guerre auprès des ex-combattants en vue de la restauration définitive de la paix dans le Pool. Il a, en outre, loué l'initiative de la lutte contre les antivaleurs qui, selon lui, est un signal fort qui doit donner force et rigueur aux esprits encore timorés, afin de redynamiser l'économie nationale frappée de plein fouet par la crise. [Page 3](#)

Éditorial

Page

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Page

Que la Chine décide d'écrire une nouvelle page de ses relations avec notre continent en installant à Brazzaville, dans un immeuble de quinze étages situé au cœur de notre capitale, la puissante Banque sino-congolaise pour l'Afrique (BSCA bank) n'a rien qui puisse vraiment surprendre, étant donné l'attention croissante que porte l'ex-Empire du Milieu sur cette région du monde en pleine émergence. Mais qu'elle décide simultanément de porter son capital à 70 milliards de francs CFA témoigne à notre égard d'une confiance dans le développement à venir de l'économie congolaise qui mérite d'être soulignée.

Alors, en effet, que s'achève la mission du Fonds monétaire international destinée à mettre sur pied le programme financier qui permettra de redresser nos finances publiques, ce double geste laisse présager un renforcement des relations entre la Chine et l'Afrique en général, avec le Bassin du Congo en particulier qui en accélérera fortement le développement. Il résulte d'une analyse stratégique qui se projette bien au-delà de la décennie présente et conclut que l'Afrique centrale, dans son ensemble, sera demain l'un des plus vastes et des plus riches marchés de la planète. La preuve en est qu'il s'accompagne d'un renforcement des relations diplomatiques qui permettra certainement à la Chine de jouer un rôle plus important encore dans le proche avenir.

De la même façon que la Chine renforce sa présence dans la Corne de l'Afrique en faisant de Djibouti l'une des principales étapes de la nouvelle «Route de la soie» que veut ouvrir le président Xi Jinping, de la même façon Brazzaville s'impose maintenant comme la porte d'entrée de l'immense et potentiellement très riche Bassin du Congo. Nous en saurons certainement plus sur le sujet lorsque le nouvel ambassadeur chinois, Ma Fulin, nous recevra afin d'évoquer pour nos lecteurs les objectifs que se fixe son pays dans cette partie du monde. Mais, en attendant, nous pouvons écrire, sans le moindre risque de nous tromper, que c'est bien une nouvelle page des relations entre la Chine et l'Afrique qui va s'écrire dans les années à venir.

Soit dit en passant, il est probable, pour ne pas dire certain, que l'implication croissante de la Chine va enfin ouvrir les yeux des autres grandes puissances sur l'importance stratégique que revêt aujourd'hui le Bassin du Congo.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

La chambre haute adopte des projets de loi à caractère juridique

Au nombre de textes votés par le Sénat le 9 avril, à Brazzaville, après amendements, celui fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, conformément à l'article 174 de la Constitution.



Pierre Ngolo, à gauche, président du Sénat lors de la plénière (Adiac)

La nouvelle loi fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature est en fait une nouvelle mouture qui prend en ligne de compte ce qui est positif dans la loi organique du 26 juillet 2008, tout en y apportant des modifications substantielles, notamment la création d'un statut d'observateur qui échoit à un représentant désigné du cabinet du président de la République.

Celui-ci assure le suivi de l'activité du Conseil, le renforcement du rôle de la commission de discipline désormais investie du pouvoir de sanctionner en premier et dernier ressort,

des fautes certes graves mais qui ne peuvent entraîner des sanctions extrêmes.

Il s'agit d'alléger la tâche de gestion disciplinaire courante du président du Conseil supérieur de la magistrature ainsi que l'instauration de mesures conservatoires, consistant à interdire provisoirement l'exercice de ses fonctions, à un magistrat faisant l'objet d'une enquête pour des faits de nature à entraîner des poursuites disciplinaires.

Enfin, la mise en place d'une procédure simplifiée pour la prise de mesures disciplinaires présumées urgentes visant un magistrat, ou pour les décisions d'avancement ou de mu-

tations ne portant pas atteinte aux règles de l'organisation judiciaire telles que garanties par les textes en vigueur. Ce projet compte quatre titres et trente articles.

L'autre projet de loi adopté par le Sénat est celui relatif à la protection des citoyens congolais, conformément à l'article 10 de la Constitution du 25 octobre 2015, qui fait de cette action un droit reconnu à tout Congolais qui peut l'actionner selon certains mécanismes précis. Le projet de loi fixant les conditions et les modalités de l'assistance de l'Etat aux ressortissants congolais poursuivis devant les juridictions étrangères ou internationales est, en effet, la matérialisation de cet engagement du Congo. Cette action, telle que définie dans la loi qui vient d'être votée, découle aussi de la mise en œuvre des exigences auxquelles la communauté internationale accorde foi et créance, car l'assistance en matière judiciaire est et demeure un des droits fondamentaux, à côté, par exemple, du droit à l'instruction ou du droit aux soins de santé primaire, garantis par les instruments internationaux dans le cadre de la promotion et la protection des droits humains. Cette obligation est cependant assortie, pour en être bénéficiaire, de certaines conditions que le prétendant est tenu de remplir.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiye Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PAIX DANS LE POOL

Isidore Mvouba réitère l'urgence du ramassage des armes

Le président de l'Assemblée nationale a renouvelé, le 10 avril à Brazzaville, la nécessité d'activer rapidement le processus de paix pour que la quiétude s'installe au plus vite dans le département, conformément à l'esprit de l'accord du 23 décembre 2017 entre le gouvernement et la rébellion.

« Pour consolider le climat de paix qui s'amorce, il est urgent de procéder au ramassage des armes et à la réinsertion des ex-combattants. Il faut aussi mettre un terme à l'action nocive des coupeurs de route qui persiste entre Bangou Pouété et le village Mpassa, dans le district de Kindamba », a souligné Isidore Mvouba, clôturant la deuxième session ordinaire administrative de l'Assemblée nationale.

Conscient de ce que la paix est la condition sine qua non de



Une vue des députés pendant la clôture de la session/Photo Adiac

l'impérieuse nécessité de créer les conditions idoines, pour que « la bêtise humaine » qui a endeuillé la population du département du Pool ne se récidive

ne peut pas être en même temps un chef de guerre à la tête d'une milice armée, un chef religieux en tant que gourou d'une secte religieuse, et un chef d'un parti politique. Il doit faire son choix entre ces trois fonctions qui sont incompatibles », a martelé le président de l'Assemblée nationale.

Abordant le point sur les antivauteurs tant décriés ces derniers temps, Isidore Mvouba a fait savoir que la rupture qui a pris de l'ampleur depuis un moment, suite aux instructions du chef de l'Etat, devrait se poursuivre avec la même rigueur. Selon lui, cette initiative est un signal fort

qui doit donner force et rigueur aux esprits timorés, afin de redynamiser l'économie nationale frappée de plein fouet par la crise causée par les contre-coups de la baisse drastique des prix du pétrole.

À propos de cette crise, le président de l'Assemblée nationale a affiché son optimisme au regard des discussions qui vont bon train avec le Fonds monétaire international. « Bientôt, notre pays va entrer en programme avec le Fonds monétaire international. Quelques signes avant-coureurs le montrent à souhait. Comme l'hirondelle vole au-dessus de nos têtes, le printemps est

proche », s'est-il réjoui.

Parlant du vote des lois, le président de l'Assemblée nationale s'est félicité du travail abattu par les députés pendant cette session qui a démarré le 1er février dernier. Toutes les quatorze affaires inscrites à l'ordre du jour ont été examinées et adoptées. Parmi les lois approuvées, figurent celles portant composition et fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental ; du Conseil consultatif des sages ; du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap ainsi que de la Commission nationale des droits de l'homme.

Firmin Oyé

« Pour consolider le climat de paix qui s'amorce, il est urgent de procéder au ramassage des armes et à la réinsertion des ex-combattants. Il faut aussi mettre un terme à l'action nocive des coupeurs de route qui persiste entre Bangou Pouété et le village Mpassa, dans le district de Kindamba »

toute existence et le levier indispensable au développement, le président de la chambre basse du parlement, également député de Kindamba, a évoqué

plus.

A cet effet, il a invité le pasteur Ntoumi à prendre ses responsabilités, en choisissant un seul statut. « Frédéric Bintsamou

CHINE/CONGO

Ma Fulin veut une nouvelle méthode de coopération

Le nouvel ambassadeur de Chine en République du Congo a fait sa déclaration en perspective de la réalisation d'autres projets tels que la zone économique spéciale de Pointe-Noire, la cité urbaine de Ngamakosso, la modernisation du Chemin de fer Congo océan...

« La coopération entre nos deux Etats, surtout dans le domaine de la construction des infrastructures, a déjà eu une très bonne base. A partir de cette base, nous devons encore continuer sur une nouvelle méthode pour que cette coopération soit plus élargie et surtout plus efficace et durable », a souhaité le diplomate chinois.

Ma Fulin a été reçu par le ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des grands travaux, le 10 avril, à Brazzaville, où ils ont évoqué l'état d'exécution des projets de coopération bilatérale entre les

deux pays, dans le cadre du partenariat de coopération stratégique globale.

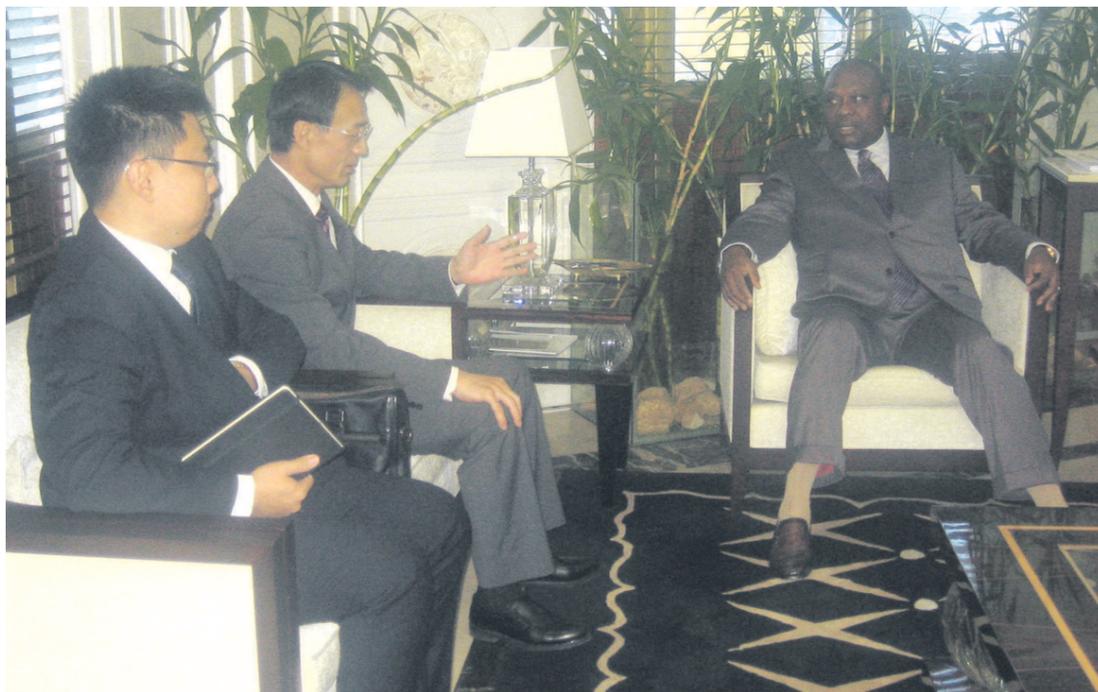
« C'est une visite de cour-

toisie », a confié le diplomate, parce qu'après la présentation des lettres de créance au chef de l'Etat,

Denis Sassou-N'Gusso, il a décidé de se mettre aussitôt au travail. « Comme le ministre des Grands travaux est chargé de la plupart des projets de coopération avec la Chine, je dois d'abord lui rendre une visite et en profiter pour lui parler de la situation actuelle de notre coopération », a-t-il dit.

Signalons qu'au cours de leurs échanges, les deux hommes ont également souligné la nécessité de finaliser bon nombre de projets encore inachevés, à savoir la construction des tours jumelles de Mpila ; le nouveau siège des deux chambres du parlement ; l'école des métiers d'Oyo ainsi que la construction de l'Institut de transport de Brazzaville.

Fiacre Kombo



le ministre Jean Jacques Bouya s'entretenant avec l'ambassadeur Ma Fulin/Adiac

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 11 avril 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 11 avril 2018, au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Sept affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- un projet de décret au titre du ministère des Finances et du budget ;

- un projet de décret au titre du ministère de l'Economie forestière ;

- trois projets de décret au titre du ministère de la Santé et de la population ;

- une communication au titre du ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation;

- des nominations au titre du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation et du ministère des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement.

L'ensemble des textes en discussion, à la lumière de l'aperçu général qu'en a donné le Premier ministre, introduisant les dossiers de son gouvernement, renvoie à deux directives majeures, maintes fois formulées au gouvernement, par le président de la République depuis son élection en mars 2016.

La première directive interpelle le gouvernement, sur la nécessité de mener une politique de proximité au profit de notre population et d'engager d'importantes réformes au plan social pour apporter des solutions aux problèmes cruciaux des Congolais.

La seconde, résulte d'un constat fait par le chef du gouvernement dès sa prise de fonction, sur l'abondante et riche production législative qui, malheureusement, souffre le plus souvent d'un manque de textes d'application ; ce qui ne facilite guère l'exécution des lois, et encore moins, la prise en compte de certaines préoccupations vitales de notre peuple.

Le présent Conseil des ministres, consacré principalement à l'examen des textes d'application des dispositions législatives et communautaires, portant essentiellement sur le social, s'entend, dès lors, comme la matérialisation de la volonté ferme et renouvelée du chef de l'Etat, du Premier ministre et de son gouvernement, de demeurer au plus près de la population.

Tel est le cas, de la première affaire, soumise à l'examen du Conseil des ministres, par le ministère des Finances et du budget, en ce qu'elle porte sur la création du Fonds de garantie automobile, ayant pour objet de soutenir les victimes d'accidents de la voie publique et leurs familles, lorsque l'auteur de l'accident n'est pas assuré, n'est pas connu, ou lorsque l'auteur, en fuite, n'aura pas permis son identification.

Il en est de même de la deuxième affaire, soumise à l'examen du Conseil des ministres par le ministère de l'Economie forestière ; une affaire qui, outre le fait qu'elle porte sur l'approbation de la stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, vise l'amélioration des conditions de la production agricole, par des techniques culturales, moins pénibles pour nos compatriotes des zones rurales, minimisant ainsi les impacts négatifs sur la forêt.

Dans ce même registre, sont inscrits les dossiers présentés par le ministère de la Santé et de la population qui visent, dans un véritable élan de promotion de la santé publique, à protéger tant les fumeurs que les non fumeurs de tabac, des effets pervers et dévastateurs de cette substance à laquelle certains de nos compatriotes sont addicts.

Il en est enfin le cas de la communication faite par le ministre d'Etat, ministre du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, au sujet de la signature de l'accord portant création de la Zone de libre échange, susceptible de créer de nombreux emplois, et permettre aux consommateurs africains d'accéder aux biens et services aux prix les plus bas.

Il convient de noter que tous ces projets de décret sont des textes d'application, des lois adoptées par notre parlement depuis plus de cinq ans pour certains.

Leur examen permet à l'exécutif de respecter le travail du législateur, expression de la volonté générale, lequel législateur peut, à tout moment, demander des comptes sur la manière dont le gouvernement traduit dans les faits, cette volonté générale du peuple congolais.

Ce préambule ainsi posé, procédons à présent à l'exégèse des affaires examinées lors du Conseil des ministres de ce jour 11 avril 2018.

I/- Ministère des Finances et du budget

-Projet de décret portant approbation des statuts du Fonds de garantie automobile.

Invité par monsieur le président de la République à prendre la parole, M. Calixte Nganongo, ministre des Finances et du budget, a présenté le projet de décret pris en application de la loi n°36-2014 du 27 juin 2014, portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Fonds de garantie automobile et ce, conformément aux dispositions des articles 600 et 621 du code des assurances.

Aux termes des statuts examinés par le Conseil des ministres, le Fonds de garantie automobile en création, est un établissement public administratif, placé sous la tutelle du ministre en charge des assurances, et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il a pour missions de prendre en charge les frais médicaux, et d'indemniser les victimes d'accidents corporels de la circulation ou leurs ayants droit dans les limites des plafonds fixés par les barèmes, lorsque le responsable des dommages demeure inconnu, ou lorsque quoi que connu, il n'est pas assuré, ou encore, alors qu'il serait assuré et connu, son assureur est insolvable, ou son contrat, nul ou suspendu.

L'Etat ayant vocation d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il se doit de garantir à l'ensemble des victimes d'accidents, une réparation juste et équitable des dommages causés par les automobilistes.

Ainsi, se substituant au responsable des dommages, à charge pour lui de se retourner en action récursoire contre ce dernier, le Fonds de garantie automobile paie aux victimes ou à leurs ayants droit, les indemnités qui ne peuvent être prises en charge à aucun autre titre, lorsque l'accident ouvre droit à réparation.

Ce fonds principalement subventionné par l'Etat, sera également abondé par :

- la contribution des sociétés d'assurances assise sur les primes de responsabilité civile automobile ;

- la contribution des sociétés d'assurances assise sur les primes émises en couverture des risques pétroliers, gaziers et miniers placés en fronting ;

- les majorations d'amendes forfaitaires payées par les conducteurs de véhicules non assurés ;

- les pénalités mises à la charge des propriétaires de véhicules responsables d'accidents de la circulation ;

- les pénalités payées par les sociétés d'assurances pour cause de retard dans le versement des contributions dues au Fonds de garantie automobile ;

- les indemnités et les intérêts moratoires dus au titre d'une décision judiciaire exécutoire ou au titre d'une transaction entre le Fonds de garantie automobile et le propriétaire du véhicule en cause ;

- les produits de recours contre les tiers responsables d'accidents ;

- les produits des placements ;

- les dons et legs.

S'agissant du personnel, le Fonds de garantie automobile comprend deux catégories :

- le personnel de la Fonction publique détaché au Fonds de garantie automobile régi par le statut général de la Fonction publique et les textes subséquents ;

- le personnel contractuel du Fonds de garantie automobile, régi par la Convention collective du secteur des assurances

De durée illimitée, le Fonds de garantie automobile est géré par un Comité de direction, qui en est l'organe d'orientation et de décision, et dirigé par un directeur général, qui en assure la gestion quotidienne, et est

à ce titre, ordonnateur principal du budget du fonds. Tous deux sont nommés par décret pris en Conseil des ministres.

Après avoir examiné et débattu de l'ensemble des dispositions des statuts, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts du Fonds de garantie automobile.

II- Ministère de l'Economie forestière

-Projet de décret portant approbation de la stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, liées à la déforestation, à la dégradation des forêts, avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.

Le président de la République a ensuite donné la parole à Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière.

Prenant la parole à cet effet, Mme Rosalie Matondo a d'abord rappelé le chemin parcouru par le Congo depuis son adhésion en février 2008 au processus de « Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation, y compris la gestion durable, l'accroissement des stocks de carbone et la conservation de la biodiversité » en sigle Redd+.

Ce parcours soutenu par une politique audacieuse de protection des écosystèmes forestiers a permis au Congo d'être sélectionné pays pilote Redd+ par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) géré par la Banque mondiale et le programme ONU-Redd, cogéré par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le Fonds des Nations unies pour l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Grâce à ce statut de pays pilote Redd+, a renchéri Mme Rosalie Matondo, le Congo a pu soumettre un plan de préparation à la Redd+, approuvé en 2010 par la communauté internationale. Sur cette base, le Congo a réussi à mobiliser une enveloppe de 12, 8 millions de dollars US lui ayant permis de réaliser, dans le cadre de la première phase Redd+, de nombreuses activités, dont l'étude relative à l'évaluation des changements d'occupation des terres entre 2000 et 2012.

Cette première phase étant arrivée à son terme en décembre 2017, le Congo, qui vient d'être à nouveau classé parmi les cinq pays Redd+ les plus avancés de la planète, aux côtés du Costa Rica, du Mexique, du Ghana et de la RD Congo, est autorisé à nouveau, par Résolution internationale PC/22/2016/3 du 26 septembre 2016, à entamer les phases 2 et 3, respectivement phase d'investissement, et phase de paiement de la réduction des émissions des gaz à effet de serre, liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

L'effectivité de ces étapes rendra le processus Redd+ plus visible et plus proche de la population, et permettra au Congo de recevoir des fonds destinés à financer les projets retenus, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale Redd+ de notre pays.

Examinant alors cette stratégie nationale, le Conseil des ministres s'est d'abord félicité de la politique hardie mise en œuvre depuis plus de deux décennies, en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Il s'est ensuite réjoui de la participation de l'ensemble des parties prenantes, et de l'expertise nationale, à l'élaboration et à la validation de cette stratégie nationale qui intègre pleinement les activités retenues dans le cadre du Plan national de développement en cours d'élaboration.

Il a enfin procédé à un examen minutieux des termes de cette stratégie qui repose sur cinq axes permettant respectivement :

- de renforcer la gouvernance et la mise en œuvre des mécanismes de financements durables ;

- d'assurer la gestion et la valorisation durables des ressources forestières ;

- d'améliorer la production agricole à travers une agriculture durable portée par les techniques culturales

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 11 avril 2018

minimisant les impacts négatifs sur la forêt ;
- de veiller à la rationalisation de la production et de l'utilisation du bois énergie et promotion des énergies propres ;

-de développer le secteur minier vert de façon à minimiser l'impact du développement du secteur minier sur la forêt.

Le Conseil des ministres s'est particulièrement appesanti sur l'axe stratégique n°3 qui semble être le plus prisé par notre population.

En ce qu'il porte sur l'amélioration des systèmes agricoles, cet axe vise l'augmentation de la production en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et garantit l'amélioration des revenus ruraux en minimisant les impacts sur les espaces forestiers.

Après avoir fait le tour de la question, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret portant approbation de la stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation, à la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.

III- Ministère de la Santé et de la population

Invitée à son tour à présenter les projets de décret au titre de son département, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé et de la population a, d'entrée de jeu, rappelé que les textes soumis à l'examen du Conseil des ministres visent tous à résoudre un problème majeur de santé publique et à renforcer le système de prévention médicale, en application de la loi n°12-2012 du 4 juillet 2012, relative à la lutte anti-tabac, qui interdit la consommation du tabac sous toutes ses formes dans les lieux affectés à un usage public.

Elle a, par ailleurs, requis l'attention du Conseil des ministres, sur la prévalence inquiétante de la consommation des produits à base du tabac qui constitue un important facteur de risque dans la survenue des maladies non transmissibles telles que le cancer, les broncho-pneumopathies chroniques, les maladies cardiovasculaires, les maladies bucco-dentaires.

Outre ces effets sur la santé, le tabac génère également des conséquences socio-économiques avérées en ce sens qu'il entrave le développement, aggrave la pauvreté et affecte toute une famille y compris les non-fumeurs qui sont victimes du tabagisme passif. Après quoi, elle a soumis à l'examen chacun des projets de décret ci-après :

-Projet de décret portant interdiction de fumer dans les lieux à usage public

Aux termes du projet de décret en examen, il est strictement interdit de fumer dans les espaces à usage public ou collectif, dans des lieux de travail, dans les transports en commun ainsi que dans les lieux ouverts ou fermés à usage commun d'habitation.

Le projet de décret en examen établit les responsabilités des exploitants des points de vente du tabac, des détenteurs des lieux publics, de l'Etat et des collectivités locales et rappellent les sanctions encourues par les auteurs et complices des violations de la législation anti-tabac.

Après examen, le projet de décret portant interdiction de fumer dans les lieux à usage public a été approuvé par le Conseil des ministres.

-Projet de décret fixant les modalités d'application de l'interdiction de la publicité, de la promotion du tabac, de ses produits dérivés et de la vente aux mineurs et par les mineurs

Poursuivant son propos, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo a rappelé que le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres, en même temps qu'il s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi n°12-2012 du 4 juillet 2012 relative à la lutte anti-tabac, postule également l'objectif global des pouvoirs publics de protéger nos compatriotes contre les campagnes publicitaires déloyales et dolosives.

Il fixe ainsi les modalités d'application de l'interdiction

de la publicité, de la promotion du tabac et de ses produits dérivés, et de la vente aux mineurs et par les mineurs.

Il interdit, en outre, la vente et l'offre de vente sur internet ou sur tout autre support électronique, l'usage des produits dérivés par extension des marques de tabac, les activités de parrainage, sponsoring et caritatives, liées à une marque, à une campagne de tabac ou une entité liée au produit tabac.

Après examen, le projet de décret fixant les modalités d'application de l'interdiction de la publicité, de la promotion du tabac, de ses produits dérivés et de la vente aux mineurs et par les mineurs a été approuvé par le Conseil des ministres.

-Projet de décret portant conditionnement et étiquetage du tabac et ses produits dérivés

Présentant la dernière affaire au titre de son ministère, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé et de la population, a rappelé que le projet de décret en examen, à l'instar des deux premiers, est une application de la loi 12-2012 du 4 juillet 2012, relative à la lutte anti-tabac.

Il fixe les modalités d'exécution de cette loi en ce qui concerne notamment le conditionnement et l'étiquetage du tabac et de ses produits dérivés. Il établit les normes du conditionnement et d'étiquetage devant comporter sans exception, des mises en garde sanitaires et des images décrivant les effets nocifs de la consommation du tabac.

Aux termes de l'article 2 du projet de décret, tout paquet, cartouche et carton de tabac, de ses produits dérivés et toutes autres formes de conditionnement, d'étiquetage extérieur et intérieur des produits du tabac doivent comporter, sans aucune exception, des mises en garde sanitaires et des images décrivant les effets nocifs de la consommation du tabac, en français et en langue vernaculaire.

L'article 6 prévient que les avertissements sanitaires ne doivent être en aucune manière dissimulés, voilés ou séparés par d'autres indications. De la sorte, le conditionnement doit être neutre, ne contenir au plus que deux couleurs contrastées et rien d'autres.

L'article 7, quant à lui, rappelle que l'emballage pour la vente en détail ne doit pas inclure de caractéristiques conçues pour changer l'emballage après la vente en détail, y compris les étiquettes pliables ou détachables, les étiquettes conçues pour être rayées ou frottées pour laisser voir une image ou un texte ;

Après examen et débat, le projet de décret a été approuvé par le Conseil des ministres.

IV- Ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation

- Communication relative à la zone de libre-échange continentale africaine, issue du dernier sommet extraordinaire de l'Union africaine, tenu à Kigali le 21 mars 2018.

Le Conseil des ministres a suivi une communication à lui délivrée par le ministre d'Etat, ministre du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, M. Claude Alphonse Silou, rendant compte de la signature par le président de la République, d'un accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, le 21 mars 2018 à Kigali, en marge du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine.

En signant cet accord, les chefs d'Etat et de gouvernement venaient de mettre en place la plus grande Zone de libre-échange du monde qui s'étend sur un marché de 1,2 milliard de personnes, représentant un produit intérieur brut de deux mille cinq cents milliards de dollars américains dans l'ensemble des 55 Etats de l'Union africaine.

Prenant acte de cet accord, le Conseil des ministres a salué l'intégration du continent en une zone unique d'échanges commerciaux, ce qui est une avancée considérable dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et dans la poursuite de l'œuvre des pères fondateurs et

visionnaires de l'organisation panafricaine.

Cette intégration économique longtemps rêvée va ouvrir de grandes opportunités d'affaires pour les entreprises et les consommateurs africains, créer de nombreux emplois et permettre aux consommateurs d'accéder aux biens et services aux prix les plus bas.

Le président de la République a instruit à ce sujet le gouvernement à tout mettre en œuvre pour créer les conditions de la ratification par le parlement de cet important accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

V/- Nominations

Avant de procéder aux nominations, le président de la République a tenu une fois de plus à attirer l'attention des membres du gouvernement, s'agissant du choix des cadres appelés à exercer de hautes fonctions au niveau de l'administration publique.

Il a insisté sur l'impératif de mettre fin à la crise morale et éthique que nous déplorons tous dans notre pays, non sans avoir fait observer que ces comportements déviants sont avant tout le fait des cadres, qu'il invite à une grande responsabilité et à un sursaut républicain.

Après quoi, le Conseil des ministres a, au titre des mesures individuelles, procédé aux nominations suivantes :

1/ - Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Sont nommés :

-Inspecteur général de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation : David Boké, professeur certifié des lycées de 14e échelon ;

-Directeur général de l'Enseignement secondaire : Jean Luc Mouthou, maître assistant Comes à l'Université Marien Ngouabi ;

-Directrice générale de l'Education de base : Mme Mietté née Ngambani Lekibi, professeuse certifiée de lycées de 14e échelon ;

-Directeur général des ressources humaines et de l'administration scolaire : Jean Fidèle Otalou, professeur certifié des lycées de 13e échelon ;

-Directrice générale de l'Alphabétisation et de l'éducation non-formelle : Alphonsine Laure Matongo, journaliste niveau III, 6e échelon ;

-Directeur général de l'Institut national de recherche et d'action pédagogiques : Augustin Nombo, assistant, enseignant chercheur à l'Université Marien Ngouabi.

2/ - Ministère des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement

Sont nommés :

-Directeur général des Affaires foncières du cadastre et de la topographie : Anges Lebo Pougui, ingénieur géomètre principal de 6e échelon ;

-Directeur général du domaine de l'Etat : Martin Vouendé, administrateur des SAF de 9e échelon ;

-Directrice générale de l'Agence foncière pour l'aménagement des terrains : Chardelle Ayessa Nguesso, diplômée en marketing commercial ;

-Directrice générale du Bureau d'études et de contrôle des travaux cadastraux : Clarisse Félicité Batantou, ingénieur géomètre.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de la République a levé la séance.

Fait à Brazzaville, le 11 avril 2018

Pour le ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement, en mission.

Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

PROTECTION SOCIALE

Reprise imminente des paiements du projet Lisungi

L'allocation concerne 4161 ménages issus des sept zones pilotes, notamment Makélékélé, Bacongo, Moundali et Talangaï pour Brazzaville, Mvoumvou pour Pointe-Noire, Oyo et Makoua pour la Cuvette.

Après deux ans d'hibernation, les paiements des ménages éligibles au projet Lisungi, système des filets sociaux, reprendront à partir du 20 avril. En prélude à cette reprise, l'unité de gestion du projet a eu une séance de travail le 11 avril, à Brazzaville, avec les membres des bureaux des comités communautaires de ciblage. Il s'est agi pour le coordonnateur du projet, Alfred Constant Kiakouama, d'expliquer aux participants, entre autres, des mesures prises pour relancer les paiements, des dispositions arrêtées dans le cadre de la lutte contre la corruption et la fraude en ce qui concerne l'identification. Il a également parlé des modifications intervenues dans le projet, la révision des listes des ménages à compter du mois de mai ainsi que l'inscription au Registre social unifié (RSU) et les guichets d'inscription. À cela, s'ajoute la mise en place d'un mécanisme permettant aux ménages non-inscrits à Lisungi de se faire enregistrer dans les circonscriptions d'actions sociales.

A propos du paiement des allocations, il s'agit du rappel du 1er trimestre 2016 pour Brazzaville qui bénéficiera également, comme les autres zones pilotes, du 1er trimestre 2018. Entre-temps, les ménages de Pointe-Noire et de la Cuvette avaient déjà bénéficié de quatre trimestres contre trois pour la ville capitale.

Grâce aux financements additionnels de l'Agence française de développement (AFD) et de la Banque mondiale (BM), le projet sera élargi dans neuf nouvelles zones comme Mfilou, Djiri, Madibou (Brazzaville), Ngo et Gamboma (Plateaux), Nganga-Lingolo (Pool), Loandjili (Pointe-Noire) et Dolisie (Niari). Ainsi, la cérémonie de lancement officiel des paiements pour les seize zones interviendra en juin. À cet effet, les ménages des nouvelles localités percevront deux trimestres.

En effet, en fonction du financement disponible grâce aux efforts du gouvernement et ses partenaires techniques et financiers, l'Unité de gestion a élaboré un calendrier de paiements qui s'étale jusqu'à huit mois. Dans sa communication, le coordonnateur du projet Lisungi a annoncé la suspension, à titre conservatoire, de nombreux ménages qui ne répondraient pas aux critères d'éligibilité. « Le gouvernement a, pour sa part, pris des engagements pour inscrire dans le budget un financement important qui doit permettre de faire l'extension de Lisungi dans des zones additionnelles et de prendre aussi en compte un peu plus de ménages. Pour l'instant, nous avons une liste de 4 161 ménages des zones pilotes à payer mais les premières suspensions concernaient soixante ménages seulement. Sur la base



des discussions que nous avons eues, nous aurons beaucoup plus de ménages à suspendre », a averti Alfred Constant Kiakouama.

Des nouveaux mécanismes mis en place

Dans le but d'être plus dynamique, Lisungi a intégré deux mesures supplémentaires. La première permettra aux bénéficiaires des Cash transferts

d'être également éligibles aux activités génératrices de revenus. La seconde consiste à faciliter une formation qualifiante aux membres des ménages bénéficiaires. « En dehors de ce qu'on va donner aux ménages chaque trimestre, à partir d'août 2018, sur la base des projets déposés par les ménages, ils ont accès à un financement pour le développement de leurs activités. Le

Une vue des bénéficiaires/Adiac plafond c'est 250 000 FCFA. Cela concerne les ménages éligibles au Cash transfert ou la catégorie très pauvre n'ayant pas d'enfant », a-t-il poursuivi.

Notons que ce projet cofinancé par le gouvernement congolais, la BM, l'AFD et l'Unicef vise à promouvoir le bien-être des familles pauvres à travers des transferts monétaires.

Parfait Wilfried Douniama

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission mixte Congo-Sénégal se tient à Dakar

Le ministre Bruno Jean Richard Itoua, qui a quitté Brazzaville le 11 avril avec sa délégation, a échangé la veille avec l'ambassadeur du Sénégal au Congo, Batoura Kane Niang.

Lors des travaux de la commission mixte de coopération entre les deux pays dans le domaine de l'enseignement supérieur, prévus cette semaine à Dakar, la partie congolaise présentera plusieurs dossiers, dont celui relatif à la révision des coûts d'études de ses étudiants, qui sont plus cher. Cela, dans le cadre des relations de coopération bilatérale entre les ministères sénégalais et congolais en charge de l'enseignement supérieur. « Il fallait préparer cette mission et harmoniser les accords de coopération qui existent entre les deux pays et voir dans quelle mesure, ils vont visiter certaines écoles supérieures du Sénégal, afin de regarder comment ils vont renforcer leur coopération bilatérale dans le cadre de la formation au niveau de l'enseignement supérieur aussi bien qu'au niveau des sciences, des lettres, de la médecine et dans tous les domaines de l'enseignement », a expliqué Batoura Kane Niang à sa sortie d'audience, précisant que la coopération entre les deux pays est au beau fixe. Selon elle, le Sénégal demeure la première destination des étudiants congolais. « Nous avons plus de six mille étudiants congolais. Donc, c'est important que les deux ministres puissent se retrouver afin d'échanger sur les domaines de coopération pour voir comment développer tout ce potentiel qui existe entre les deux pays », a conclu l'ambassadeur du Sénégal en poste à Brazzaville.

P.W.D.

MIDEM AFRICAN FORUM

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

midem
connected by music

En association avec la SACEM et TRACE

3 SHOWCASES

30 ARTISTES

300 PARTICIPANTS

11 - 12 - 13

AVRIL

BRAZZAVILLE

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

GRATUIT

SHOWCASE 01
11 AVRIL 19H00

- TRESOR MVOULA
- BIZ ICE
- SPIRITA NANDA
- ORAKLE
- LES MAMANS DU CONGO
- BLACK PANTHER
- SHAK SHAKITO
- SALISSINA
- SŒUR BENIE CHICANE
- DURHIEL

SHOWCASE 02
12 AVRIL 19H30

- ROGA ROGA
- ADANGO SALICIA ZULU
- MAKHALBA MALECHECK
- PRINCE D'ANGOLA
- MIXTON
- NESTELIA FOREST
- SOSEY
- MASTER D
- TEDDY BENZO
- DOUBLE ZENITH
- PRINCES DE BAX

SHOWCASE 03
13 AVRIL 10H00

- PATROUILLE DES STARS
- FANIE FAYAR
- LES BANTOUS DE LA CAPITALE
- PLATEAU THE VOICE [DUCE, EVEN'S, EVED, SEAN MILANO]
- YEKIMA DE BEL ART
- I JAH MAN
- JOCELYN BALU ET LES AIGLES
- LE CHŒUR DES SERAPHINS

Congo, RDC, Cameroun

BANGUI

Regain de violences

La ville de Bangui, jusque-là relativement épargnée par les exactions des divers groupes armés opérant dans le pays, connaît depuis le début de la semaine une recrudescence de conflits dans lesquels au moins deux personnes ont été tuées dont un Casque bleu et une centaine de blessées.

Le soldat de la force onusienne a notamment été tué, le 10 avril après-midi, dans des affrontements entre une patrouille conjointe des Casques bleus et des forces centrafricaines, et des milices d'autodéfense proclamées dans le quartier musulman du PK5. Le même jour, au moins quarante-six personnes ont été blessées dont certaines sont actuellement prises en charge par Médecins sans frontières et d'autres à l'hôpital de Bangui, a-t-on appris de source médicale.

« Une patrouille des Casques bleus rwandais, appuyée par les forces de sécurité intérieure centrafricaine et les forces armées centrafricaines, s'est fait tirer dessus et a poursuivi les assaillants jusqu'au quartier

PK5 », a indiqué une source sécuritaire. « Des civils sont morts (...). Beaucoup de personnes se sont réfugiées au niveau de la mosquée centrale du PK5 », a confié un habitant.

Selon la mission de l'ONU en République centrafricaine (Minusca), c'est la première fois qu'un Casque bleu a été tué dans la capitale suite aux violences depuis l'arrivée au pouvoir du président Faustin-Archange Touadera, en 2016. Et cela est intervenu alors que depuis plusieurs mois, le PK5, quartier musulman et poumon économique de Bangui, est le théâtre de violences meurtrières.

La population commerçante avait arrêté début 2018 de payer les milices armées pour protes-

ter contre ces exactions. Des Casques bleus et des forces de sécurité centrafricaines étaient déployés, le même jour, autour de la prison de Ngaragba, dans le sud de Bangui, puisque des coups de feu étaient entendus au sein de cette prison. Des rumeurs faisaient état d'une tentative d'évasion.

Dans la nuit du 8 au 9 avril, des affrontements avaient eu lieu entre une patrouille composée de Casques bleus et de soldats centrafricains, et un groupe armé alors que la force de l'ONU s'appretait à démanteler des groupes armés non loin de la résidence présidentielle. Selon une source sécuritaire, au moins deux personnes avaient été tuées et cinquante-six blessées dont des Casques bleus. Et plusieurs personnes appartenant aux groupes armés du « général Force » ou du feu chef armé « 50/50 » ont été arrêtées.

La force onusienne avait saisi de la drogue ou des munitions après la prise de contrôle des bases de ces groupes, selon le porte-parole de la Minusca, Hervé Verhoosel. Si l'identité des assaillants n'est pas encore connue, il faut signaler que c'est pour la première fois que le centre-ville de Bangui a été touché par des violences depuis l'élection de l'actuel président centrafricain.

Ces dernières violences interviennent alors que le chef des opérations de maintien de la paix des Nations unies, Jean-Pierre Lacroix, et le commissaire pour la Paix et la sécurité de l'Union africaine (UA), Smail Chergui, ont effectué une visite conjointe dans la capitale centrafricaine. « Cette visite est une continuation de ce que font les Nations unies et l'UA aux côtés de ce pays », a indiqué le commissaire pour la Paix et la sécurité de l'organisation panafricaine.

Dans le souci de vouloir rétablir la paix en Centrafrique, l'UA promeut une feuille de route dans laquelle un panel de facilitateurs mène des démarches auprès des personnes impliquées dans la crise. Ce panel a rencontré ces dernières semaines les responsables des groupes armés qui opèrent dans les provinces. Outre la médiation de l'UA, plusieurs autres ont tenté par le passé de ramener la paix en Centrafrique, pays rongé par un conflit meurtrier depuis 2013.

Ces derniers jours, de nombreux groupes armés issus de l'ex-coalition musulmane Séléka ont réagi à l'opération militaire menée au PK5. « Cette situation risque de compromettre le processus de paix de l'Union africaine », a déclaré, dans un communiqué, le groupe armé Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique.

Nestor N'Gampoula

TENSION SÉCURITAIRE AU KM5

L'Union africaine et la Minusca préoccupées

Les deux parties ont, dans un communiqué conjoint le 11 avril, exprimé leur préoccupation sur la situation sécuritaire dans le cadre de l'opération consistant à arrêter les criminels au km5, considéré comme le poumon économique du pays.

La Minusca et le gouvernement ont lancé des offensives, dimanche dernier, contre les positions des leaders des groupes d'autodéfense du Km5. Dans leur communiqué, l'Union africaine (UA) et la Minusca ont indiqué qu'un soldat rwandais de la Minusca a trouvé la mort et neuf autres ont été blessés dont l'un d'eux se trouve dans un état critique.

Quelques minutes avant la publication de ce communiqué, des habitants du Km5 ont transporté des corps sans vie des victimes des combats et les ont exposés dans le calme devant le siège de la Minusca avant de se retirer. Or, dans ce communiqué aux senteurs d'un parti pris en faveur du gouvernement, la Minusca et l'UA se disent prêtes à utiliser tous les moyens dont dispose la communauté internationale pour créer les conditions de la restauration de la paix dans le pays.

Une position de fermeté affichée dans un contexte où le panel des experts de l'UA, conformément à sa feuille de route, envisage un dialogue entre le gouvernement et les groupes armés. Cependant, Abdoulaye Hissène, l'un des leaders du FRPC, a, sur sa page Facebook, contesté l'action de la communauté internationale contre les bandits du Km5. Est-ce à dire que le dialogue envisagé par l'UA bat de l'aile ? Il est trop tôt pour le dire, mais cela semble être le cas !

Par ailleurs, suite à l'opération du 8 avril, menée de concert avec les Forces de sécurité intérieures et les Faca au KM5, la Minusca poursuit ses efforts dans ce quartier, afin d'éviter une escalade de la violence dans les arrondissements périphériques.

Selon le communiqué de presse de la mission onusienne en Centrafrique, dans ce contexte de tension, la Force de la Minusca a dû, quatre heures durant, « repousser des éléments lourdement armés des groupes criminels qui ont délibérément ouvert le feu sur les forces internationales, qui ont automatiquement riposté. Neuf Casques bleus membres du contingent rwandais ont été blessés, dont l'un a succombé à ses blessures. Un autre Casque bleu se trouve dans un état critique ».

La Minusca, qui condamne cette attaque, demande « une cessation immédiate des tensions au KM5 qui ont déjà occasionné de nombreuses pertes en vies humaines et plusieurs blessés. Elle reste disposée à appuyer tous les efforts visant une résolution pacifique de ces tensions et réitère son engagement à soutenir le gouvernement à protéger la population civile, sans aucune distinction, et à restaurer la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national ».

Ces violences sont intervenues quelques heures après l'arrivée à Bangui du secrétaire général adjoint aux opérations du maintien de la paix de l'ONU, Jean-Pierre Lacroix, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, l'ambassadeur Smail Chergui, dans le cadre d'une visite conjointe en Centrafrique.

AMBASSADE DE FRANCE

Dénonciation d'un tract montrant le soutien de la France aux groupes armés du Km5

Le document est distribué dans les zones du 3e arrondissement et ailleurs par les éléments du groupe armé, partisan du leader appelé « Force ».

Depuis plusieurs années, le drapeau français flotte dans les principales bases des groupes d'autodéfense du Km5. Il n'en demeure pas moins, selon les informations, qu'un tract soit en circulation indiquant que « Force », chef d'autodéfense du Km5, est soutenu par la France, afin de saper les efforts consentis par le gouvernement centrafricain, qui a mis à contribution la Russie dans la formation des Forces armées centrafricaines (Faca).

L'ambassade de France n'a pas tardé à rejeter l'implication de

son pays dans le soutien des chefs d'autodéfense du Km5. « L'ambassade de France à Bangui apprend avec consternation la distribution, par le dénommé « Force », d'un tract dans lequel celui-ci se prévaut du soutien de la France. L'ambassade de France dément formellement tout soutien à l'auteur de ce tract irresponsable et, plus largement, aux groupes armés qui entravent le retour à l'ordre public et entretiennent les violences contre la population civile », a scandé Louis Berthelot, conseiller politique et de presse à l'ambassade de France auprès de la République centrafricaine.

La France a aussi condamné les violences de ces derniers jours.

« L'ambassade de France condamne les violences qui ont eu lieu lors de ces derniers jours, présente ses condoléances aux victimes et réitère son plein soutien à la Minusca et à toutes les forces gouvernementales engagées pour le retour de la paix et de la sécurité en Centrafrique », souligne-t-on.

Cette position intervient au moment où le silence, ces derniers jours, de l'ambassade de la France, laisse courir beaucoup de rumeurs suite à la présence d'instructeurs russes en Centrafrique aux côtés des Faca et le possible rappel de l'ambassadeur de France et de deux autres diplomates par le Quai d'Orsay.

Un calme précaire observé au Km5 suite aux combats du 10 avril

Des détonations d'armes entendues au Km5 et dans les quartiers périphériques ont cessé à la tombée de la nuit. C'est ce qu'a rapporté un habitant du Km5 joint très tôt le matin du même jour par le RJDH. Cependant, plusieurs habitants sont restés terrés chez. La vie tourne au ralenti et les activités quotidiennes restent paralysées.

« La nuit a été calme jusqu'à ce matin, après les tirs nourris d'armes qui se sont fait entendre dans la localité. Les activités quotidiennes sont encore paralysées après une tentative de reprise et la population civile de la localité vit dans la psychose tandis que celle des quartiers avoisinants

a abandonné les maisons, fuyant les atrocités et les représailles pour se réfugier à la mosquée centrale de Bangui », a-t-il indiqué. La circulation reste bloquée par les barricades des éléments d'autodéfense, empêchant ainsi l'accès du quartier aux forces conjointes. Plusieurs organisations de la localité se sont mobilisées pour chercher une solution pacifique à la crise.

Au moment où nous mettons sous presse cette information, le quartier PK5 reste quadrillé par les éléments des Forces armées centrafricaines et les forces internationales.

N.N'G. et RJDH

OMS/AFRO

Des épidémiologistes sensibilisés à la riposte des maladies en Afrique

Le Réseau mondial d'alerte et d'actions en cas d'épidémie (Goarn), en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique (l'OMS/Afro), organise, du 8 au 13 avril, une formation sur l'intervention du personnel de santé aux épidémies dans la région africaine.

La formation se déroule dans la commune de Kintélé, département du Pool, à 17 km de Brazzaville, avec l'appui de plusieurs partenaires et organisations non gouvernementales de santé. L'objectif est d'améliorer les capacités techniques et les conditions de déploiement sur le terrain du personnel de santé en cas d'épidémies, a expliqué le Dr Thierno Baldé, de l'OMS/Afro. Elle permettra également d'améliorer les capacités de gestion et le cadre de préparation des épidémies. « La formation se passe en anglais, cela ne veut pas dire qu'elle ne s'adresse pas au Congo. Certains participants pourront être impliqués, parce que l'OMS a des experts qui travaillent ici à Brazzaville où est basé le siège de l'OMS/Afrique », a-t-il indiqué.

Pour le Dr Awandir du Sénégal, qui n'a pas encore géré une épidémie, cette formation est très bénéfique car elle lui a permis d'acquérir des connaissances techniques, le travail

en groupe avec les experts apportant du soutien aux pays qui sont dans le besoin. « Les

experts m'ont permis de comprendre les épidémies avant de mettre à la disposition des communautés les mesures préventives. Les épidémiologistes travaillent avec les autochtones de la communauté où sévit l'épidémie afin qu'il n'y ait pas de barrière pour dresser

une fiche technique fiable », a-t-elle dit.

Le Dr Raoul Kamadjeu, point focal des urgences de santé au bureau régional de l'Unicef Afrique de l'Est, a énuméré les maux qui minent la gestion des épidémies : le manque de capacité locale et du person-

démie, les informations sont relayées dans chaque organisation, afin de répondre au besoin. Selon lui, le mécanisme de coordination de l'organisation est évoqué par un représentant de chacune d'elle.

Notons que la deuxième journée de formation a été mar-



Les épidémiologistes en formation II/Adiac

nel à déployer sur le terrain. « Cette formation a ajouté un plus dans la capacité de travail en équipe aux nouvelles techniques, parce que la riposte a beaucoup changé avec l'apparition de l'épidémie d'Ebola », a-t-il signifié.

Le Dr Alex Rosewell a souligné qu'en cas d'urgence d'épi-

quée par un exercice pratique d'identification des épidémies dans différents sites. Sur les lieux, les épidémiologistes ont rencontré des personnes ressources: la communauté, des malades, des tradi-praticiens et bien d'autres pour avoir des informations fiables.

Lydie Gisèle Oko

BANGUI

Plusieurs vols à l'intérieur du pays annulés pour raison de sécurité

Prévus à destination de certaines villes de l'arrière-pays, ces vols n'ont pas pu avoir lieu, le 11 avril, à l'aéroport Bangui-Mpoko. Des raisons sécuritaires ont été évoquées pour justifier cette situation.

Les vols annulés concernent les destinations des villes de Bria dans la Basse Kotto, Bira dans la Vakaga et Ndélé dans le Bamingui Bangoran. Les passagers avaient fini les formalités lorsqu'ils ont été informés de l'annulation de leurs vols. « Nous attendions l'embarquement lorsqu'on nous a appris qu'il nous était impossible de voyager à cause de l'insécurité dans nos villes de destination », a expliqué un passager en instance de voyage. La sécurité est la principale raison avancée pour annuler les vols à destination de ces trois villes de l'arrière-pays. Selon les informations du RJDH, il y a eu une certaine agitation dans ces villes. « Nous avons été informés de certains troubles ou de soupçons de troubles dans ces localités. Par mesure de sécurité, la hiérarchie a souhaité que ces vols soient reportés, tandis que ceux des autres localités sont tenus », indique une source proche de Unhas.

Les informations du RJDH révèlent qu'à Bria, les éléments du FPRC ont érigé des barrières sur le pont Gbadou, non loin de l'hôpital universitaire de la ville, ce qui pourrait créer une tension. Dans les deux autres villes, une certaine agitation des hommes armés est signalée, mais aussi des manifestations de soutien aux groupes armés du Km5, à Bambari et Batangafo.

Nestor N'Gampoula et RJDH



CAMPAGNE DE RAPPEL

Véhicules de marque TOYOTA

AIRBAGS FRONTAUX



Toyota Motors Corporation (TMC), représentée au Congo par CFAO Motors, son représentant officiel, souhaite informer ses clients d'une campagne de rappel.

Cette campagne concerne les modèles :

- YARIS produits entre 2006 et 2012
- COROLLA produits entre 2002 et 2014
- RAV4 produits entre 2003 et 2005
- HILUX et FORTUNER produits entre 2003 et 2011.

Dans un souci de qualité de service et de transparence, nous invitons les propriétaires de véhicules Toyota (gamme précédemment citées), à prendre rendez-vous pour une intervention chez leur Concessionnaire CFAO Motors le plus proche. L'intervention consiste à remplacer le gonfleur de l'airbag frontal conducteur ou passager. Cette intervention sera entièrement gratuite.

Les équipes de CFAO Motors se tiennent à votre disposition dès aujourd'hui pour la prise de rendez-vous et vous recevront dans leurs ateliers dans les meilleurs délais.

La Direction Générale

Contacts :

Pointe-Noire : 13, Rue Côte Matève
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso
www.cfaomotors-congo.com

BP : 1110 - Tél. : (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65
BP : 247 - Tél. : (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39
Email : cfaomotorscongo@cfao.com

SOUVENIR

Commémoration à Paris du génocide rwandais

Plusieurs manifestations se sont déroulées au Parc de Choisy, à Paris 13^e, et à l'ambassade du Rwanda, en présence des autorités françaises.

De nombreuses personnalités rwandaises et françaises ont pris part à la cérémonie, notamment l'ambassadeur du Rwanda en France, Jacques Kabale; la présidente du groupe d'amitié France-Rwanda, Sira Sylla; la maire de Paris, Anne Hidalgo; le directeur Afrique et océan indien du Quai d'Orsay, Rémy Maréchaux. L'événement a été considéré comme un signe du réchauffement des relations diplomatiques entre les deux pays.

le Quai d'Orsay indique que « La France, sur son territoire comme à l'étranger, s'associe à la population rwandaise pour honorer le souvenir des victimes et saluer la dignité des survivants et la capacité de réconciliation du peuple rwandais ». Pour Jacques



Le président rwandais Paul Kagame allume la flamme du souvenir au mémorial du Kigali, lors de la commémoration des 21 ans du génocide, le 7 avril 2015. AFP/Stéphanie Aglietti

Kabale, la présence officielle de la France à cette cérémonie du souvenir est message appréciable. « Les autres années, nous n'avons pas toujours eu des représentants du

Quai d'Orsay ou de l'Elysée. Nous disons : ce sont des petits pas que nous faisons l'un vers l'autre et qui donneront, je pense, des résultats », a-t-il indiqué, ajoutant : « il y a

lieu d'être optimiste, de voir l'avenir; de voir ces petits pas et de les encourager. Le ciel s'éclaircit, mais il y a toujours des nuages ».

« Il faut qu'on avance », a déclaré la députée d'origine rwandaise, Sira Sylla, qui compte se rendre avec quelques députés, fin juin, au Rwanda, et également l'an prochain lors de la

commémoration des vingt-cinq ans du génocide. Les autorités françaises ont entrepris, ces derniers mois, un rapprochement avec celles du Rwanda.

En marge d'un sommet à New Delhi, en Inde, en mars dernier, le président français, Emma-

« Il faut qu'on avance »

nuel Macron, s'est entretenu avec son homologue rwandais, Paul Kagame.

C'était le troisième tête-à-tête entre les deux hommes, en six mois, signe d'un dégel des relations entre Paris et Kigali. Paris compte s'appuyer sur la fonction actuelle de Paul Kagame, président en exercice de l'Union africaine, pour, à moyen terme, organiser une rencontre officielle entre les deux chefs d'Etat, selon certaines sources. Il y a vingt-quatre ans, le génocide entre Hutus et Tutsis faisait un million de morts d'avril à juillet 1994. Les Nations unies ont décrété, le 7 avril, journée internationale de la commémoration du génocide rwandais.

Noël Ndong

SOUDAN DU SUD

Le spectre de la famine recommence à peser sur la population

Assujetti à une résurgence des combats qui opposent le président et son ancien vice-président, le pays traverse une grave crise économique. Le conflit a mis à terre l'économie majoritairement tournée vers l'agriculture et dépendante du pétrole.

Plus de six millions de personnes, soit plus de la moitié de la population sud-soudanaise, vivent dans une insécurité alimentaire accrue. Cent cinquante mille d'entre elle, réparties dans onze comtés des Etats de Jonglei, du Haut-Nil, de l'Unité et de l'ouest du Bahr el Ghazal, pourraient être frappées par la famine d'ici à la fin de l'année. C'est ce qu'indique un rapport des Nations unies et du gouvernement sud-soudanais, publié le 9 avril.

« Ce sont des niveaux sans précédent d'insécurité alimentaire. Les projections sont frappantes. Si nous les ignorons, nous serons confrontés à une tragédie grandissante », a déclaré Ross Smith, responsable des opérations pour le Programme alimentaire mondial des Nations unies, à l'Associated press. En 2017, la nation la plus jeune du monde s'est déclarée en état

de famine dans deux comtés où étaient touchées cent mille personnes. Mais face à une réponse adéquate et rapide des Nations unies, la crise a été évitée et l'alerte levée en juin dernier.

Avec la récente reprise des combats entre rebelles et forces gouvernementales, la situation s'est dégradée de plus en plus dans un pays déjà ravagé par cinq ans de guerre civile, après sa scission et son indépendance du Soudan en 2011. Actuellement, au Soudan du Sud, une personne sur trois a été délogée de son domicile par des combats, entraînant au passage une baisse drastique de la production céréalière, principal aliment de la population.

Une solution politique pour mettre fin à la crise

Les travailleurs humanitaires pensent que si la situation n'évolue pas, plus de trente comtés

pourraient faire face à une insécurité alimentaire sévère d'ici à mai, nécessitant alors une assistance à grande échelle. « Les projections sont frappantes. Si nous les ignorons, nous serons confrontés à une tragédie grandissante », prévient Serge Tissot, représentant du FAO au Soudan du Sud. « La seule solution, est une solution politique aux combats, qui permettra à la population de revenir à la terre et donc de reconstruire sa vie » indiquent les humanitaires.

L'an dernier, le président Salva Kiir a ordonné un accès illimité aux groupes d'aide, mais selon les travailleurs humanitaires, la situation n'a pas changé et pire encore, la saison sèche actuelle pourrait aggraver la situation. « Les violations continues des droits humains, y compris le blocage de l'accès à la nourriture par le gouvernement et les forces de l'opposition, ont conduit à une grave insécurité alimentaire », a déclaré Alicia Luedke, chercheuse pour l'ONG Amnesty international.

Yvette Reine Nzaba

FESTIVAL CONGO NA PARIS

La deuxième édition annoncée pour fin mai

Après son défi ambitieux de l'an dernier de créer un salon entièrement dédié à la culture congolaise, la manifestation offre à nouveau des moments de conscientisation pour sortir des clichés et regarder le Bassin du Congo autrement.

Le Palais des congrès de Paris-Est à Montreuil accueillera, les 26 et 27 mai, les festivaliers composés en partie des Congolais de France, d'Europe et d'ailleurs, y compris les amis du Congo, pour des moments culturels intenses.



Au programme, les organisateurs prévoient des initiatives conçues en faveur d'un nouveau regard sur l'Afrique et surtout un regard positif sur le Congo. « Nous avons le soutien des sponsors officiels Sultani Makutano, le plus grand réseau d'affaires pour « l'empowerment » mondial du Congo, de Congo Business Development et de Trace TV en vue de soutenir; promouvoir le Congo et de rendre à cette sous-région riche du Bassin du Congo son patrimoine historique », explique Charlotte Kalala, présidente Congo Na Paris.

Contrairement à la première édition, sur une superficie de 1500 m² accueillant cinquante-trois stands d'exposition, un accent particulier sera mis sur cinq univers : tourisme, business, culture, dynamique sociale et gastronomie.

Charlotte Kalala croit fermement que ce type de manifestation portera ses fruits pour une prise de conscience globale auprès d'une diaspora forte et soucieuse de se positionner comme rempart pour la protection du patrimoine ainsi que de l'image du Congo et, par extension, celui du continent. Rendez-vous est pris pour fin mai.

Marie Alfred Ngoma

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Augmentation de 3% de l'APD en faveur de l'Afrique

Le dernier rapport de l'OCDE indique que l'aide publique au développement (APD) au profit du continent a augmenté de 3% en 2017. Le montant de l'APD pour l'Afrique s'est établi à vingt-neuf milliards de dollars en 2017 contre vingt-sept milliards en 2016. L'Afrique subsaharienne monopolise, à elle seule, 86,2% de l'aide totale du continent africain. Mais la hausse de l'APD constitue une performance mitigée. La part

des prêts dans l'APD-Afrique ayant considérablement augmenté à la place des dons. Ce qui montre une hausse de l'intérêt des pays riches pour des secteurs à haute valeur ajoutée, notamment ceux de l'industrie et des infrastructures. Ce qui traduit, cependant, un désintérêt des secteurs sociaux, notamment celui de l'éducation et de la santé, de ces pays.

Noël Ndong

FORUM INDONÉSIE-AFRIQUE

Des accords commerciaux de 586 millions de dollars signés entre les deux parties

L'information a été annoncée lors de la première édition de l'événement, organisé du 10 au 11 avril à Bali, marquant le début de collaborations bilatérales pour favoriser la croissance des deux régions.

Les accords commerciaux annoncés ont été conclus par des compagnies publiques indonésiennes et leurs homologues de pays africains. Ils portent notamment sur les secteurs de la banque, de la construction, de l'exploitation minière, de l'aviation ou encore du commerce. Les textes seront suivis par la suite d'autres accords menés par des compagnies publiques indonésiennes, selon l'agence de presse indonésienne Antara, qui a précisé que les secteurs concernés sont les hydrocarbures, les transports maritimes, ferroviaires et aériens, avec le potentiel de porter la valeur de ces accords à un total de 1,3 milliard de dollars.

Ouvert conjointement par le ministre indonésien des Affaires étrangères, Retno Marsudi, et plusieurs représentants de compagnies africaines, le forum de Bali a réuni des responsables gouvernementaux ainsi que des dirigeants de compagnies, banquiers et responsables de chambres du commerce d'Indonésie et de nombreux pays africains. Un accent particulier a été mis sur les moyens susceptibles de renforcer le partenariat entre le secteur privé des deux parties, d'encourager la coopération technique et de favoriser les opportunités de coopération triangulaire. Il s'agit également de renforcer la coopération Sud-Sud, de discuter de l'avenir des relations économiques entre l'Indonésie et l'Afrique, de l'économie numérique, des petites et moyennes entreprises, de l'agriculture et des questions de connectivité.

Mis en place par le gouvernement indonésien dans le but de faire avancer la coopération économique entre l'Indonésie et les pays africains, ce forum représente un espace de dialogue et d'échange entre les entreprises indonésiennes et africaines, en vue de conclure des accords de partenariat et de coopération. Il entend rechercher de nouveaux marchés alternatifs, en dehors des collaborations déjà établies avec les pays développés, notamment en Afrique, dans une approche de relations économiques.

Nestor N'Gampoula

MISSION CORYMBE

Exercice Obangame Express de « Premier-Maître L'Her » avec les marines africaines

Organisé par l'US Navy (Naval), l'exercice maritime, multinational et multisectoriel de 2018 a connu la participation du Patrouilleur de Haute Mer « Premier-Maître L'Her ».

L'exercice vient de se dérouler dans les eaux du golfe de Guinée et permet aux marines africaines de s'entraîner à coopérer pour mener la lutte contre les trafics maritimes et la coordination, dans le cadre de la sauvegarde de la vie en mer. Il s'agit de simulation. L'équipe du patrouilleur béninois « Oueme » a saisi la passerelle du « Premier-Maître L'Her », devenu, pour l'occasion, un bâtiment de commerce suspecté de trafic de drogue et d'armes. L'équipage simulait un navire piraté afin d'être détecté et pisté successivement par les marines togolaise, béninoise et nigériane pour finir par être intercepté.

Une scène de crime a été créée permettant à une équipe d'Interpol, agissant en soutien des entités africaines, de venir investiguer, recueillir des témoignages et relever les empreintes laissées par les pirates mis en fuite. Le lendemain, un exercice de sauvetage a été initié par le Patrouilleur de Haute Mer français avec la participation d'un

avion de patrouille maritime et de patrouilleurs togolais et béninois contrôlés par les Centres d'opérations maritimes à terre.

Les marines locales faisant face à une recrudescence d'actes de piraterie et brigandages souvent violents, ce type d'exercice incluant des enquêtes « embarquées » est primordial. Dans ce cadre, la France conduit cinq à six exercices African Nemo par an dans le golfe de Guinée, en soutien de ses partenaires africains pour la sécurité maritime.

Dans quelques semaines, le « Premier maître L'Her » conduira l'exercice African Nemo 18.2 qui rassemblera les pays du Sénégal au Liberia autour du thème de la pêche non durable.

La mission Corymbe de la France a deux objectifs, à savoir participer à la protection des intérêts français dans le golfe de Guinée, à la diminution de l'insécurité maritime, en aidant au renforcement des capacités des marines riveraines du golfe dans le domaine de sécurité maritime, dans le cadre du processus de Yaoundé.

Noël Ndong

MIGRATION

Les Américains lèvent l'interdiction de franchir leur territoire par les Tchadiens

Intégré en septembre 2017 dans la liste des nations visées par le décret migratoire interdisant ses ressortissants à franchir les frontières américaines, le Tchad vient de bénéficier d'une décision annulant cette sanction qui entravait depuis six mois les relations diplomatiques entre les deux pays.

L'annonce de la décision prise, le 10 avril, par le département américain de la Sécurité intérieure en faveur de N'Djamena se justifie par le fait que le Tchad aurait répondu aux exigences de Washington et mis à niveau ses normes de sécurité.

En effet, le décret présidentiel anti-immigration interdisait les ressortissants de sept pays d'entrer sur le territoire américain de façon permanente. Les pays concernés étaient le Yémen, la Syrie, la Libye, l'Iran, la Somalie, la Corée du Nord et le Tchad, sans oublier également l'en-

trée dans le pays des responsables gouvernementaux vénézuéliens. « Les ressortissants tchadiens pourront donc de nouveau avoir des visas américains. Mais cette interdiction d'entrer sur le territoire américain sera formellement levée le 13 avril », précise le communiqué du gouvernement américain.

Par ailleurs, selon les causes de cette interdiction, le Tchad était frappé par ce décret parce qu'il présentait plusieurs manquements au plan sécuritaire et manquait également une franchise en matière de coopération avec les Etats-Unis.

Notons que ce décret a fait l'objet d'une intense bataille judiciaire aux multiples rebondissements d'autant plus que la Cour suprême était obligée de le remettre en vigueur en décembre dernier.

Rock Ngassakys



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo



PROMO GIGA POMBA

Plus de temps de connexion
à prix KDO

Composez *121*4#

2.5GB
4 000^F 7 jours

1GB
1 000^F 1 jour

40GB
25 000^F 30 jours

PUBLICIS AG Partners

Chez Airtel, les forfaits internet s'améliorent encore et toujours...

Profitez de nos super volumes pour chatter plus longtemps, regarder, télécharger et partager des vidéos en HD, écouter en direct sur vos sites et réseaux sociaux préférés (**WhatsApp, Messenger, Viber, YouTube, ...**)

Activez votre forfait **1 Giga à 1000F, 2.5 Giga à 5000F, 40 Giga à 25 000F** et bien d'autres pour naviguer à volonté. Pour toute activation par **Airtel money**, recevez le **double du volume**.

N'attendez plus, composez ***121*4#** pour découvrir nos forfaits et vivre une expérience internet exceptionnelle.

LE RESEAU DES SMARTPHONES

ENJEUX DE L'HEURE

La commission électorale coréenne récuse à son tour la machine à voter

Dans un communiqué publié le 10 avril, l'institution électorale coréenne déclare n'apporter ni « soutien officiel » ni aucune « garantie » à son homologue congolais qui tient mordicus à utiliser des engins de fabrication coréenne pour les élections cruciales du 23 décembre.

Alors que les choses semblent baigner dans l'huile au niveau de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) qui, à tout prix, tient à respecter son calendrier électoral devant déboucher sur la tenue, le 23 décembre, des élections présidentielle et législatives, la controverse que suscite de plus en plus la fiabilité des machines à voter risquerait de compromettre la suite du processus. Après les mises en garde du gouvernement coréen et de sa représentation diplomatique à Kinshasa qui ont émis des doutes quant à la performance de ces outils qui n'avaient pas vocation à être exportés, c'est au tour de la Commission électorale de

la République de Corée du sud (NEC) de faire entendre sa voix. Cette institution a tenté, via un communiqué publié le 10 avril, de dissuader la Céni à ne pas incorporer ces machines à voter dans son cycle électoral, en égrenant une série d'arguments techniques pour justifier sa prise de position. « La NEC a exprimé de sérieuses inquiétudes à propos de l'introduction obligatoire [de ces machines] en RDC malgré la situation politique instable et un environnement vulnérable, dont de faibles infrastructures électriques et l'état des routes, le fort taux d'illettrisme et le climat tropical qui peut conduire à un mauvais fonctionnement des machines », peut-on lire dans ce communiqué de la centrale électorale sud coréenne.

Face à l'obstination de la Céni à utiliser coûte que coûte ces engins malgré les mises en garde répétées, la NEC s'est décidée de jouer au Ponce Pilate, prenant ses distances vis-à-vis d'un processus électoral congolais qui ne

rassure guère. D'où sa décision de n'apporter « aucun soutien officiel ni aucune garantie au projet d'introduire un système de vote par écran tactile [TVS] pour l'élection présidentielle en RDC prévue pour décembre 2018 ».

Prévenir les risques de fraudes massives

À la suite des diplomates dont des officiels des États-Unis, tout comme de nombreuses personnes en RDC, la NEC redoute que l'introduction de ces machines puisse augmenter les risques d'élections frauduleuses. L'autre appréhension tient au fait que les électeurs en zone rurale, peu familiers de nouvelles technologies, auront du mal à se servir de ces outils. Ce qui donnerait le champ libre à toute forme de manipulation pouvant facilement entraîner le tripatouillage des résultats. Du côté de la Céni, la sérénité reste toujours de mise. Nonobstant les différentes oppositions qui s'expriment contre ces machines commandées auprès du fournisseur sud-coréen Miru Sys-



Une machine à voter

tem et dont l'utilisation devrait réduire le coût et la logistique des élections, la Céni poursuit son déploiement en provinces au fur et à mesure qu'elles sont réceptionnées par ses services. Et pour en finir avec la polémique qui ne cesse d'enfler autour de l'efficacité de ces machines, la Céni a finalement lancé un appel d'offres pour leur certification. En attendant qu'un expert en la matière puisse se prononcer, la

dynamique électorale mise en place se poursuit. Rappelons qu'il s'agit, en fait, de « machines à choisir la photo des candidats sur un écran tactile et à imprimer les bulletins » qui doivent être glissés dans l'urne. Un procédé qu'une certaine opinion juge plutôt laborieux, tout en insistant pour un retour aux bulletins papiers plus transparents et plus crédibles. Dossier à suivre.

Alain Diasso

FICHER ÉLECTORAL

La Céni disposée à être auditée

Pour mettre fin à la controverse que suscite le nombre de plus de quarante millions d'électeurs présenté récemment, la centrale électorale est en passe de lancer un appel d'offres pour un audit de son travail ainsi que celui de la machine à voter.

taines provinces.

Dans un point de presse tenu le 10 avril, au siège de son parti à Kinshasa, Martin Fayulu s'est voulu éloquent et explicite à ce sujet. « C'est manifestement un montage grossier. Le taux de

tant province à plus forte densité, ne se justifie pas.

Fort de ce constat, le leader de l'Ecidé n'est pas allé par quatre chemins pour solliciter l'audit du fichier électoral, mais aussi du financement de la Céni. Une requête qui s'inscrit dans une dynamique collective d'une opposition qui tient à ne pas être flouée à ce stade de consolidation du fichier électoral, prémisse à tout triomphe. C'est aux fins de se dédouaner et surtout d'enlever tout soupçon de doute sur un travail qu'elle veut le plus fiable possible que la Céni a lancé officiellement, le 11 avril, un appel d'offres pour auditer le fichier électoral et la machine à voter. Par contre, rien n'a été dit sur l'audit du financement des élections, encore moins sur les fonds perçus pour l'achat de ces machines.

Une chose est certaine, c'est que la Céni est en train, lentement mais sûrement, de tenir son pari du respect du calendrier électoral. Déjà, en début de semaine, elle a déposé à la justice la liste des doublons détectés après nettoyage du fichier électoral et l'avant-projet de loi sur la répartition des sièges pour les législatives et provinciales du 23 décembre auprès du ministre de l'Intérieur. D'où le satisfécit du vice-président de l'institution électorale, Norbert Basengezi, qui invite, par ailleurs, tous ceux qui sont intéressés à se préparer pour déposer leur candidature.

Alain Diasso

CAMPAGNE ÉLECTORALE À L'AMÉRICAIN

Le PPRD se dote d'un avion

Dans la perspective des élections générales de décembre 2018, le parti présidentiel vient d'acheter un aéronef qui permettra à ses cadres de battre campagne dans des conditions optimales.



Des membre du PPRD

Le plus grand parti de la majorité présidentielle, en l'occurrence le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement (PPRD), se donne d'ores et déjà les moyens de sa politique, en prévision des prochaines élections générales attendues le 23 décembre et qu'il tient à remporter. Pour ce faire, il vient d'acquérir un avion censé permettre à son secrétaire permanent de battre campagne en faveur du candidat qu'il investira pour concourir à la présidentielle.

Cette acquisition de taille place automatiquement le parti au pouvoir en ordre de bataille pour remporter, sans coup férir, l'élection présidentielle du 23 décembre. Dans l'opposition, seul Moïse Katumbi peut se prévaloir d'un tel avantage qui constitue un gage sérieux dans la perspective d'engranger beaucoup des voix.

À en croire Adam Chalwe Mukuntu de la ligue des jeunes du PPRD, qui a livré cette information en primeur à la presse, cet avion n'a pas été acheté avec l'argent du contribuable congolais mais plutôt avec les contributions des membres de ce parti qui versent 10 % de leurs revenus au parti depuis 2011. Il a renchéri que le PPRD a bien les moyens de s'offrir un tel luxe, au regard du positionnement de ses cadres dans les institutions publiques. Le PPRD, a-t-il déclaré, « c'est cent cinquante députés nationaux, soixante-douze sénateurs, plusieurs ministres et gouverneurs ainsi que des mandataires publics ». Pour l'heure, c'est le parti le mieux structuré et le mieux organisé pour gagner haut la main les élections de décembre, a lancé Adam Chalwe Mukuntu.

A.D.



Le siège de la Céni sur le boulevard du 30 juin

Le fichier électoral présenté dernièrement par la Commission électorale nationale indépendante (Céni), au terme de l'enrôlement et après nettoyage, n'a pas convaincu nombre d'acteurs politiques, particulièrement ceux de l'opposition. Ces derniers contestent les chiffres avancés par la Céni qui, d'après eux, seraient en inadéquation avec les réalités du terrain. Certains, à l'instar du président de l'Ecidé, ont carrément rejeté ce fichier, estimant que les chiffres présentés ne sont pas proportionnels, notamment avec la densité démographique de cer-

progression de la population pendant dix ans est estimé à 34%, alors que le taux moyen présenté par la Céni est de 57% avec des disparités inexplicables entre provinces. (Le Sankuru: 180%, le Haut Katanga: 88%, le Lualaba: 85%, la Lomami: 82%). Le standard reconnu pour l'Afrique est en moyenne de quarante-quatre enrôlés sur cent habitants dans un territoire; alors que la Céni nous donne des taux disparates allant de 33 à 61 », a indiqué l'opposant. Et de faire observer que le faible taux de 37% attribué à la ville de Kinshasa, pour-

PROCESSUS ÉLECTORAL

L'opposition congolaise insiste sur l'urgence des mesures correctives

La Commission électorale nationale indépendante (Céni) est accusée d'avoir manqué de sérieux dans l'opération d'enrôlement des électeurs ainsi que du nettoyage du fichier électoral.

Les principaux tenors de l'opposition politique congolaise, notamment Félix Tshisekedi (UDPS et alliés), Pierre Lumbi Okongo (Ensemble), Eve Bazaïba (MLC/FRC), Freddy Matungulu Mbuyamu Ilankir (CNB/Syenco) et Vital Kamerhe (UNC et alliés) se sont réunis, le 11 avril à Kinshasa, pour faire le point sur le processus électoral en cours. Ils se sont dit profondément préoccupés par « l'attitude désinvolte de la Céni dans la gestion du processus électoral », réitérant, à la même occasion, leur appel à des mesures correctives pour garantir la crédibilité des résultats des élections attendues au pays.

Jugeant, en effet, peu sérieux le travail abattu par la Céni lors de l'enrôlement des électeurs et du nettoyage du fichier électoral, l'opposition a noté qu'elle a présenté les données statistiques incorrectes, en affichant des chiffres manifestement et intentionnellement inexacts. Pour l'opposition, le nombre ex-



La photo de famille des leaders de l'opposition, après la rencontre/Photo Michel Koyapka

cessivement élevé de doublons détectés et l'enrôlement irresponsable des bébés et enfants dénotaient aussi d'une tentative de tricherie en amont.

Auditer le fichier électoral et le serveur central

Pour l'opposition, les dérives constatées dans les opérations d'enrôlement, de nettoyage et consolidation du fichier électoral nécessitent un audit du fichier électoral et du serveur central. Cette action devra, selon elle, être suivie de la publication des

radiés et des mineurs enrôlés par circonscription, l'annulation et le retrait des cartes invalidées en vue d'éviter toute exploitation ultérieure lors du vote.

Prenant acte de la position de la Corée et de sa Commission électorale qui relèvent les risques de fraudes à grande échelle liés à l'utilisation de la machine à voter, l'opposition a invité le gouvernement de ce pays à annuler simplement le contrat qui la Céni à l'entreprise coréenne chargée de fabriquer ces ma-

chines. « Le gouvernement coréen s'étant désolidarisé de cette entreprise, elle (Opposition, ndlr) réitère son rejet de la machine et insiste auprès de la Céni sur l'urgence de l'abandon de ce projet porteur des germes de conflits et invite, par ailleurs, le gouvernement coréen à faire annuler le contrat liant l'entreprise MIRU à la Céni, car conclu sur fond des graves suspicions de corruption, demande instamment aussi aux USA et aux pays occidentaux et la Répu-

blique de Corée de bloquer les comptes de l'entreprise Miru System pour transaction illicite », ont fait savoir les leaders politiques de l'opposition, dans le communiqué qui a sanctionné cette rencontre.

L'opposition a, par ailleurs, parlé de détournement car il n'existe aucune ligne budgétaire dans la loi des finances 2018 relative à l'achat des machines à voter. Notant également qu'une machine qui coûte en réalité 400 dollars américains est achetée par la Céni au prix de 1 500 dollars la pièce, elle invite le procureur général de la République à ouvrir une information judiciaire.

Saluant le renouvellement du mandat de la Monusco, les leaders de l'opposition ont invité la communauté internationale à continuer à accompagner le processus électoral en RDC. Notons qu'ils ont également demandé le remplacement du délégué de la composante UDPS au sein du bureau de la Céni, conformément à l'Accord de la Saint-Sylvestre.

Lucien Dianzenza

INDUSTRIE MINIÈRE

La demande en matières premières devrait dépasser l'impact financier de la révision du code de 2002

La perspective d'une implication financière inférieure à la demande internationale en cobalt et cuivre fait l'affaire des miniers opérant en RDC. Ceux-ci sont engagés dans des pourparlers sans réels enjeux avec le ministère des Mines dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'application du nouveau code promulgué par le président Kabila. C'est un cas de figure de plus en plus envisagé dans les milieux des experts.

En mars dernier, les derniers espoirs du monde minier s'envolaient avec la promulgation du nouveau code minier révisé deux jours à peine après la rencontre qualifiée de la dernière chance entre le gouvernement central et les principales entreprises minières du pays. Même si les discussions se poursuivent pour l'élaboration des mesures d'application, il n'est plus question de revenir sur les dispositions controversées. Pour le gouvernement, il s'agit juste de négocier les conditions qui profiteraient aux différentes parties prenantes. Dans un climat tendu qui a conduit, d'ailleurs, au départ des sept plus grandes entreprises minières de la Fédération des entre-

prises du Congo en signe de protestation contre l'absence de son soutien lors des pourparlers, il y a de nouveau des raisons d'espérer. En effet, selon la très sérieuse revue « Mining Review Africa », « la demande de cobalt et de cuivre dans une moindre mesure dépassera les impacts financiers du code minier révisé de la RDC ». Pour les rédacteurs de cette revue spécialisée, les marchés des voitures électriques et des batteries sont en pleine croissance et nécessitent du cobalt pour fonctionner. Par conséquent, « les bénéfices dus à la hausse des prix du cobalt devraient réduire l'impact de la hausse des taxes », estiment-ils.

Cette question promet de garder son actualité jusqu'à la tenue, du 13 au 15 avril à Lubumbashi, de la prochaine édition de DRC Mining Week. L'on apprend que le nouveau code minier et son impact sur l'industrie minière constitueront un des thèmes majeurs de la rencontre. Pour l'heure, la problématique semble se poser en des termes très clairs. Après sa promulgation, le nouveau code instaure désormais une augmentation des taxes sur les minerais extraits et traités en RDC. Il faut



Un gisement de cuivre en RDC

s'attendre également à l'augmentation des redevances sur le cobalt avec la perspective d'un boom dans ce secteur. Ces redevances passeront certainement à 10 % car celui-ci intègre une liste des produits « stratégiques » qui font l'objet, conformément à la nouvelle législation minière, d'un traitement particulier du gouvernement central. S'il est jugé stratégique par le gouvernement central, sa redevance passera forcément de 2 à 10 %. Réagissant sur cette problématique avant le grand débat qui s'annonce déjà très enflammé, la Revue DRC Mining Review Africa note, pour

sa part, que « le gouvernement congolais aurait pu s'engager davantage avec l'industrie minière pour trouver une solution qui profite à tous, y compris les investisseurs ». Si la démarche de l'autorité congolaise est légitime, il était important de réunir un vrai consensus.

Plus loin dans leur réflexion, les rédacteurs de la revue mettent en lumière une série de constats. D'abord, le gouvernement ne s'est pas engagé avec les miniers tout au long des étapes de la révision du code minier. Par conséquent, l'industrie minière n'a pas pleinement adopté le nouveau

code. Le second constat est la porte ouverte puis refermée directement.

Il n'a fallu que très peu de temps au gouvernement central pour décider du maintien des termes du code après des pourparlers avec l'industrie minière. À en croire les échos en provenance des miniers, il y a bien eu des négociations en 2014 qui ont abouti à des engagements constructifs sur la totalité des questions litigieuses. Cependant, a fait remarquer un des miniers, le code présenté au parlement n'était pas la version sur laquelle ils s'étaient mis d'accord.

L'idée de la création d'une plateforme transparente a commencé à germer progressivement, car une telle structure va aider le pays à se doter du code le plus avantageux pour son développement économique. Selon l'industrie minière, il faut veiller à sauvegarder les investissements dans le secteur minier qui continue à booster l'économie congolaise, malgré la dernière crise des matières premières. Il faut des dizaines de milliards de dollars américains pour engager la RDC dans la voie de l'émergence.

Laurent Essolomwa

LINAFOOT/PLAY-OFF

DCMP atomise Bazano, la pluie stoppe le match Dauphin Noir - V.Club

DCMP a littéralement administré une leçon de football, le 10 avril, à Kinshasa, à la JS Groupe Bazano à l'occasion de la cinquième journée de Play-Off de la 23^e édition de la Vodacom Ligue 1. Et hier, V.Club menait par quatre buts à zéro face à Dauphin Noir lorsque une grosse averse s'est mise à tomber sur Goma au Nord-Kivu.

C'est le premier score lourd du Play-Off de la 23^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Et c'est à mettre à l'actif du Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa, large vainqueur, le 10 avril, au stade des Martyrs, de la Jeunesse sportive Groupe Bazano de Lubumbashi, par cinq buts à zéro, en cinquième journée. Dago Tshibamba Samu a signé un triplé (13^e, 36^e et 64^e minutes) au cours de cette rencontre, alors que les deux autres buts ont été marqués par Ricky Tulengi (86^e minute et Trésor Mukenga, alias Kuluwe (31^e minute).

On signale que pour cette rencontre, l'entraîneur principal Otis Ngoma et son adjoint ivoirien François Guei ont placé le gardien de but international congolais de Brazzaville, Barel Mouko, dans les perches. Dans le champ, on a retrouvé Mukoko Amale, Asante Emmanuel, Kayembe Ndotoni, Vangu Monsi, Docksa Gikanji, Lema Sukama, Ahiro Romanorve, Tshibamba



Samu, Ricky Tulengi et Mukenga Mukondi, alias Kuluwe.

Cinq buts à zéro, les poulains du coach Otis Ngoma ont été impitoyables face à une équipe qui, quelques jours auparavant, avait pourtant tenté de résister devant un autre ogre, les Corbeaux du TP Mazembe (un but à deux, le but victorieux de Mazembe étant inscrit dans les cinq dernières minutes de la partie). C'est à croire que DCMP affiche une forme éblouissante, loin de

l'équipe qui avait été humiliée par la même formation de JS Groupe Bazano en 2014 avec un but inscrit par le gardien sur un dégagement au six mètres.

Avec cette victoire, DCMP revient dans la course après le match à égalité d'un but partout concédé à domicile face à Maniema Union de Kindu. Notons que Sanga Balende, qui comptait douze points en quatre matches livrés, devrait jouer hier dans le tout nouveau stade

Kashala Bonzole de Mbuji-Mayi, désormais opérationnel, contre le TP Mazembe ayant totalisé neuf points en trois rencontres jouées.

Toujours hier, au stade des Volcans de Goma, dans la province du Nord-Kivu, le club local de Dauphin Noir semblait face à l'AS V.Club de Kinshasa par zéro but à quatre, avec les réalisations de Jean-Marc Makusu Mundele, Emmanuel Ngudikama, alias Kila (qui revient

DCMP, large vainqueur de JS Groupe Bazano après deux ans de suspension de la Confédération africaine de football -CAF-) et l'expérimenté Yves Diba (qui ouvre enfin son compteur but avec V.Club en match officiel depuis son retour au bercaïl) et Fabrice Lwamba. Mais la partie a été arrêtée à cause d'une grosse averse qui s'est abattue sur Goma. Les deux équipes se retrouvent, aujourd'hui, afin de finir les minutes restantes.

Martin Engimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



LUTTE CONTRE LES ÉROSIONS

Le Rénaduc s'investit à Vindoulou

L'ONG a initié des activités pour faire face au glissement continu du terrain de la zone industrielle du cinquième arrondissement de Pointe-Noire, Mongo Mpoukou.

Le Réseau national pour le développement durable du Congo (Rénaduc) s'est lancé, depuis le 31 mars dernier, dans des opérations destinées à stabiliser l'érosion qui continue de menacer la zone industrielle de Vindoulou. Il est accompagné dans ce combat par la société Bralico (Brasseries et limonaderies du Congo) qui a répondu à son alerte devant le danger encouru. En effet, après avoir mené une étude sur cette érosion, le Rénaduc a lancé une alerte aux différentes sociétés installées dans la zone (Bralico, Congo tôle, Grand moulin, Boplac, Soprogim, Socofran et autres) ainsi qu'aux autorités et proposé des solutions. Cette étude a révélé que ce sont des eaux déversées par ces mêmes sociétés qui accélèrent l'évolution du ravin qui se situe juste derrière ces sociétés et non loin des



Les membres du Rénaduc dans la zone industrielle de Vindoulou l'eau et protéger la zone touchée puis nous avons mis une ceinture de bambous, 295 au total, autour de l'érosion. Depuis le 5 avril, nous plantons le gazon », a expliqué Darluhe Beaudrie Likibi, responsable du développement des recherches, des pro-

jets et de la formation du Rénaduc. Ces activités, a-t-il informé, vont se poursuivre jusqu'à la fin de ce mois.

Notons que dans le cadre de la lutte contre les érosions, le Rénaduc organise des activités de sensibilisation aux risques et à la manière de canaliser les eaux qui sont la principale cause de ce phénomène. La population de Pointe-Noire subit trop de dégâts de ce phénomène, particulièrement celle de Mongo Mpoukou où l'on compte de multiples et gigantesques ravins comme ceux de Tchiloulou et de Nguamboussi.

Le Rénaduc, constitué en majorité de jeunes cadres, est engagé dans le développement durable. Outre la lutte contre les érosions, il mène d'autres activités dans divers domaines (assainissement, agriculture, formation des jeunes et autres). Le réseau est membre de la plate-forme des associations et organisations non gouvernementales mises en place par l'ONG Renatura.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

FAIT INSOLITE

Un jeune homme meurt subitement en pleine rue

Un vendeur ambulant de poulets sautés a succombé brusquement en pleine activité, le 10 avril, au quartier Mbotia Raffinerie de Pointe-Noire, sur la nationale n°5, précisément dans la zone située entre le carrefour Siafoumou-Raffinerie et l'arrêt Camille-Delho.

L'identité et la nationalité de la victime n'ont pas encore été révélées, ce dernier n'habitant pas le quartier et ne disposant ni de téléphone portable ni de pièce d'état civil sur lui. Selon des témoignages, il aurait fait une crise. «Il vendait du poulet à un client, tout à coup, il s'est senti mal et est allé se mettre sous ce hangar. Juste après, il s'est écroulé. Les gens ont tout fait pour le sauver mais il était déjà mort », a témoigné un des passants.

Les avis divergent sur ce qui serait la cause de cette mort inopinée. D'aucuns ont estimé que la victime a dû faire une crise d'épilepsie, d'autres ont pensé à une crise cardiaque. La dépouille a été conduite à la morgue après le constat fait par la police.

Il faut dire que ce phénomène de mort brusque devient fréquent depuis un certain temps. Il est souvent provoqué, d'après bon nombre de Ponténégrins, par des crises cardiaques. Il y a lieu, selon eux, que chacun ait connaissance des causes de ces arrêts ainsi que des mesures préventives pour éviter les risques qui y sont liés ou simplement les réduire.

L.P.C.N'Z.

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE





UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Chemises à rabat



Cartes de visite



Dépliants



Livres



Calendriers



Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo

INTERVIEW

Alexandre Deniot: « L'Afrique est pour moi un volcan artistique qui ne demande qu'à s'explorer »

Du 11 au 13 avril, le Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem) tiendra ses activités à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville. En visite au musée galerie du Bassin du Congo, le directeur de cette organisation, Alexandre Deniot, s'est prêté aux Dépêches de Brazzaville.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : C'est quoi le Midem et où est-il basé ?

Alexandre Deniot (A.D.) : Le Midem, c'est le plus grand événement international de la musique pro et professionnelle qui a lieu chaque année à Cannes, en France. Cette année, elle se déroulera du 5 au 8 juin. Notre siège est basé à Paris et nous avons des bureaux à New York ainsi qu'à Londres.

L.D.B. : Qu'est ce qui explique votre venue à Brazzaville ?

A.D. : Nous représentons les communautés mondiales de la musique ainsi que de danse et sommes venus pour soutenir le développement et la structuration du marché en Afrique. C'est ce qui explique cette escale à Brazzaville, au Congo, la quatrième étape après Johannesburg, en Afrique du Sud ; Lagos au Nigeria et Abidjan en Côte-d'Ivoire.

L.D.B. : Quel est votre programme ?



Alexandre Deniot (deuxième à gauche) posant avec la délégation du Midem, à l'issue de la visite (Adiac)

A.D. : Nous aurons trois jours de show case et de concerts à Brazzaville. Au programme une conférence, des panels, des discussions pour réfléchir ensemble, se regrouper et faire

avancer les choses et la structuration des marchés.

L.D.B. : Vous venez de visiter le musée galerie du Bassin du Congo, qu'aviez-vous

retenu de cet espace ?

A.D. : Je trouve magnifique de voir la créativité, l'art africain qui prend toutes ses racines il

quelconque partenariat avec la musique congolaise, et au besoin, avec le musée galerie du Bassin du Congo ?

A.D. : Etant donné que nous sommes là pour rassembler les gens, représenter la communauté dans sa globalité, évidemment, la communauté congolaise a toute force à être parmi nous et nous rejoindre dans ce que nous faisons à Cannes, c'est-à-dire participer à notre événement international.

L.D.B. : Avons-nous omis un aspect que vous aurez bien voulu aborder ?

A.D. : C'est vraiment la démarche de restructuration, donner de l'information, partager des connaissances, partager des idées pour faire avancer les choses. J'ai toujours dit que l'Afrique est pour moi un volcan artistique qui ne demande qu'à s'explorer. Aujourd'hui, on voit des jaillissements. L'explosion va venir grâce à la structuration, et nous sommes là pour rapprocher le continent du reste de la communauté de la musique au niveau international.

Propos recueillis par Bruno Okokana

TOURNOI DE L'UNIFFAC

Le Congo et le Tchad vont en découdre pour la 3^e place



Les Diables rouges U-17 (Adiac)

Éliminés en demi-finale par les Lionceaux indomptables du Cameroun sur la plus petite des marges (0-1), les Diables rouges U-17, tenants du titre, rencontrent, ce 12 avril, les Sao du Tchad en match de classement pour la troisième place du tournoi de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale (Uniffac) qui se dispute en terre camerounaise.

Face au Cameroun, en effet, le rêve du Congo de succéder à lui-même a été brisé à la 66^e mn, lorsque Wamba Djoufo a inscrit le but camerounais. Les Diables rouges n'ont pas pu revenir à la marque.

En attendant ce match de classement, il faut rappeler que dans cette compétition, le Congo a livré deux matchs. Le premier en sa faveur (6-1) face à la RCA, avant de perdre (2-3) devant la RDC. Le troisième match de poules, qui devrait l'opposer à la Guinée équatoriale, ne s'est plus joué. Les Equato-guinéens ont été disqualifiés pour n'avoir pas présenté les passeports des joueurs avant le coup d'envoi tel que le prévoit le règlement. Ce jeudi, juste avant la finale qui mettra aux prises le Cameroun, pays hôte, à la RDC, le Congo jouera contre le Tchad.

Rominique Makaya

MUSIQUE

Key Kolos en concert à Brazzaville

L'artiste rappeur congolais prestera, le 18 avril, à l'Institut français du Congo et annoncera, à cette occasion, la sortie officielle de son troisième album « l'Etoile filante », qui succède aux albums « Conseille ton ami », sorti en 2014, et « Héro national » en 2016.

Koukola Kennedy Franklie Lange, alias Key Kolos, est un musicien polyvalent et polyglotte. Il chante en lingala, kituba, lari et anglais. La conscientisation, l'éducation et la moralisation de masse sont ses chevaux de bataille. Il s'inspire des faits sociaux et éduque la jeunesse sur les thèmes qui minent la société, à savoir le banditisme et la prostitution.

Les chansons telles « True love » et « Don't touch », issues de « l'Etoile filante », tout

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO présente **Key Kolos** en Concert le 18 Avril 2018 à 18H PAF: GRATUIT

Etoile FILANTE

À L'occasion de son 3^{ème} Album

Invités
Artistes musiciens : Vybe, One voice
Comédien : Douche
Groupe de danse: Street art et bien d'autres surprises...

CD disponible : **1.000 F CFA**

INFOLINE
06 819 26 97
+242 06 657 63 13 / 05 699 11 11

Facebook, Twitter, Instagram, YouTube icons and @KEYKOLOS

comme « Mwana l'école » et autres mélodies tirées de ses deux précédents opus seront également jouées. La première partie de ce concert sera animée par les groupes tels que Street art, One Voice, Vybe unit.

Key Kolos est auteur-compositeur, il compte à son actif plus de cent cinquante titres et travaille en collaboration avec El Prod et KPM prod.

L'entrée est libre.

Rosalie Bindika et Rude Ngoma